

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 1^{er} mars 2023,

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation : 21 février 2023

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean-Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusés : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

Secrétaire de séance : Jean-Paul JULIEN

Délibération 2023_003 : Affectation du résultat 2022

Suite à la présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2022 et au résultat de clôture qui en découle, soit un excédent cumulé de **3 248,15 €**, il y a donc lieu de se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité

- **D'approuver** ce résultat ;
- **De décider** de reprendre la totalité du résultat excédentaire en fonctionnement au budget primitif 2023, soit la somme de **3 248,15 €**.

MODALITÉS DE VOTE : 6 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président du CCAS

Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le **21 MARS 2023**
Publié le : **21 MARS 2023**